



Mairie de Villars le Sec

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 juin 2018 (20h30)

Absents : M.Quatrehomme, L.Talon.

En présence de Monsieur Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort et de Madame Anaïs Von Aesch, assistante parlementaire.

1. Qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants :

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillants des enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires a été fixée au 1^{er} janvier 2018.

Aussi Monsieur le Maire explique la mise en application de ce dispositif :

- autodiagnostic réalisé par la collectivité et mise en place d'un plan d'action
- campagne de mesures réalisée par un organisme accrédité pour un montant d'environ 3 000€ (à réaliser tous les 7 ans).

Les élus décident donc à l'unanimité de réaliser un autodiagnostic en partenariat avec l'équipe éducative de l'école maternelle avec l'aide du guide et des grilles de travail fournis par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Ce dossier sera abordé courant septembre.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la dernière réunion du RPI en date du 19 mars 2018 et du dernier conseil d'école du 15 juin 2018.

Il rappelle qu'une très grande vigilance est de rigueur concernant les effectifs scolaires de la prochaine rentrée scolaire.

Une plaquette d'information est en cours d'élaboration par le RPI.

2. « Territoire d'énergie 90 » : renouvellement adhésion service informatiques :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion au service informatique « Territoire d'énergie 90 » (anciennement SIAGEP). La convention d'adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction pour une durée maximum de 6 ans. De plus, face aux nouvelles et diverses obligations réglementaires imposées par l'Etat touchant l'informatique, cette nouvelle convention propose des « prestations à la carte ».

Le coût de la cotisation annuelle s'élevant donc maintenant au montant de 900 € (somme imputée au budget de fonctionnement).

3. Dissolution du CCAS :

Conformément à la loi NOTRe, les centres communaux d'action sociale deviennent facultatifs dans les communes de moins de 1500 habitants et quand ils existent, peuvent être dissous. Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité cette dissolution à compter du 30 juin 2018. Les fonds restants seront affectés au budget de la commune.

4. CCST : prise de compétence « école de musique »

Le conseil communautaire de la communauté de communes du sud territoire ayant délibéré favorablement concernant la prise de compétence « école de musique », le conseil municipal doit se prononcer quant à l'approbation de cette nouvelle compétence à compter du 1^{er} septembre 2018 et autoriser l'inscription de celle-ci aux statuts de la CCST.

L'année 2018-2019 sera donc une année de transition, dans le prolongement du système d'enseignement existant. Un projet intercommunal sera élaboré ensuite grâce à une expertise extérieure pour l'année 2019-2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5. CCST : prise de compétence « fourrière automobile »

Le conseil communautaire de la communauté de communes ayant délibéré favorablement pour la prise de compétence « création d'un service de fourrière automobile », le conseil municipal doit se prononcer quant à l'approbation de cette nouvelle compétence à compter du 1^{er} septembre 2018 et autoriser l'inscription, l'exécution et la mise en œuvre de ce service aux statuts de la CCST.

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité

- la création de ce service
- l'adhésion à ce service, rendu à titre gratuit au profit des communes membres et conventionnées, le recours des communes non adhérentes à la police intercommunale devant se référer à la gendarmerie nationale.

6. Suivi des travaux fibre optique :

Les travaux de raccordement ont été réalisés entre Saint Dizier l'Evêque et Villars le Sec conformément au planning prévu.

Après le raccordement de l'armoire, une période de trois mois s'annonce afin de connaître les opérateurs disponibles.

Monsieur le Maire évoque également le dossier de téléphonie mobile suite à la visite (le 20 juin 2018) sur le terrain de Monsieur César VANDROZ (FREE), « opérateur leader ».

Le pylône existant n'étant pas adapté, la parcelle boisée située en face du site actuel, non soumise au régime forestier serait idéale pour l'implantation d'un nouveau pylône d'environ 35m de hauteur.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité dans l'attente d'un retour de la part de la société FREE mentionnant cette proposition.

7. Suivi des travaux communaux :

Suite aux diverses réunions de chantiers, le projet de réhabilitation de l'appartement communal suit son cours. Les travaux de maçonnerie réalisés par l'entreprise Wolfer doivent débuter début juillet. Les autres corps de métiers interviendront début septembre.

Rendez-vous lundi 2 juillet 2018 pour le démontage de deux cloisons.

8. Informations et questions diverses :

- Bois :
 - Une trentaine de stères de bois de chauffage est encore disponible à la vente.
 - Le lot de résineux invendus à la vente de Lure le 15 juin dernier, sera cédé à la société HAGMANN de Seppois le Bas.

- Monsieur le Maire fait part aux élus de divers courriers adressés / reçus de la part des administrations :
 - déchetterie mobile (CCST)
 - conseiller départemental Monsieur Rouse : accident RN 19
 - d'un courrier adressé par la Préfecture à l'ACCA de Villars le Sec concernant les zones de vigilance pour les dégâts de sangliers mentionnant la mise en œuvre active de tir à l'affût et de battues.
 - d'un courrier de la DDT (Direction Des Territoires) concernant la mise en œuvre des zones vulnérables sur le département

- Monsieur le Maire informe les élus de la visite de Madame Sophie Elizéon, Préfète du Territoire de Belfort en date du lundi 3 septembre 2018.

- Monsieur le Maire distribue le bulletin communal 2018.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Laurent BROCHET.